

Sur un accord commun et après vérification des disponibilités des personnes en charge de l'adoption :

L'adoptant viendra chercher l'animal chez la famille d'accueil le : / / à heures.

ou

La F.A. ou un autre membre de l'association conduira l'animal chez l'adoptant le
 / / à heures.

Réservation contre versement d'un acompte d'un montant de 60 €. Cet acompte ne sera pas récupérable par l'adoptant en cas de désistement.

Date :

Pour l'adoptant
(Nom complet et signature)

Pour l'A.E.C.B.
(Nom complet et signature)

Les documents à produire, lors de l'adoption :

Dans tous les cas :

- **Un justificatif de domicile**
- **Une copie recto verso de votre carte d'identité**

Si l'animal adopté n'a pas été stérilisé :

- **Un chèque de caution de 100 €**
- **Une enveloppe timbrée à vos noms et adresses.**

Merci de penser à vous munir d'une cage de transport.